

DÉMARCHE EN LIGNE

Référendum d'initiative partagée (Rip) en ligne - Déclarer son soutien à une proposition de loi référendaire

Permet aux électeurs inscrits sur les listes électorales de se déclarer par internet en faveur d'une proposition de loi référendaire.

Si 1/10^e des électeurs apportent leur soutien, la proposition de loi est ensuite examinée par le Parlement ou soumise au référendum par le président de la République.

Au préalable, vérifiez que vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>).

Faire la démarche en ligne (<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>).

Besoin d'aide ? Une remarque ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R53865/aide-remarque>)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Référendum (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1964>)